

Injections réalisées avec un pistolet injecteur

> Prévention des infections

Cette fiche ne peut être considérée comme validant la pertinence scientifique de la mésothérapie

Objectif

Limiter le risque infectieux lors de l'utilisation d'un pistolet injecteur.

Le pistolet injecteur

Cet appareil permet de réaliser un grand nombre d'injections sous-cutanées et de choisir la profondeur d'injection et la quantité de produit injecté grâce à une automatisation du temps d'injection et du réglage de la pression d'injection.

Mise en garde

La pratique d'injections multiples comporte des risques infectieux non négligeables, en particulier liés au fait que plusieurs sites anatomiques peuvent être traités avec la même aiguille, ce qui expose à un risque accru d'infection.

L'information

Le médecin a la responsabilité d'informer ses patients sur les risques.

Le matériel

Le pistolet injecteur

- C'est un dispositif médical de Classe IIa (sauf les pistolets ne nécessitant pas de source d'énergie qui sont alors de Classe I).
- Le Marquage CE au titre de la directive 93/42/CE relative aux dispositifs médicaux est un pré requis. Le numéro de l'organisme notifié ayant délivré le certificat CE doit être présent pour les dispositifs de Classe IIa.
- La notice doit être en français et comporter :
 - *les modalités de traitement du pistolet injecteur clairement définies et conformes aux recommandations françaises de traitement des dispositifs médicaux (DM) entre 2 patients ;*
 - *la famille de produits recommandée pour le traitement, compatible chimiquement avec les matériaux constitutifs du pistolet.*
- Toute difficulté d'utilisation ou de désinfection doit être discutée avec le fabricant.
- En cas d'incident ou de risque d'incident, un signalement de matériovigilance doit être adressé à l'AFS-SAPS.

Matériel d'injection à usage unique (UU) stérile

- Les accessoires à UU stériles (cathéter, seringue et aiguille) doivent être compatibles avec le pistolet utilisé et compatibles entre eux.
- Une mire à UU stérile compatible avec le pistolet doit être utilisée, c'est un élément clé pour la prévention du risque des contaminations croisées.
- Les accessoires du pistolet sont des dispositifs médicaux ; ils doivent être marqués CE.
- Des compresses stériles à UU non tissées doivent être utilisées.
- Outre le matériel stérile, il est nécessaire d'utiliser des lingettes à usage unique pour le traitement des pistolets injecteurs.

Conteneur pour les déchets d'activités des soins à risques infectieux (DASRI)

Il est indispensable qu'il soit adapté à l'élimination des matériels piquants-tranchants.

Produits

• Hygiène des mains

Produits hydro alcooliques (PHA), savon doux, présence d'un point d'eau nécessaire.

• Antiseptiques cutanés

Produits alcoolique (alcool à 70°, chlorexidine alcoolique, Polyvidone iodée...) ; se référer aux « Guide de prévention des infections liées aux soins en dehors des établissements de santé », de janvier 2006, réactualisé en mars 2007- Recommandations HAS 2007.

• Détergent-désinfectant pour les Dispositifs médicaux—DM (marqués CE)

- *privilégier le prêt à l'emploi ;*
- *des lingettes pré-imprégnées pour DM en conditionnement unitaire peuvent éventuellement être utilisées ;*
- *le produit détergent-désinfectant doit être compatible avec les matériaux du pistolet (voir notice d'utilisation du fabricant).*

- Produit à usage local (crème, pommade...appliqués sur les sites d'injection) stérile à patient unique.
- Ne pas utiliser une crème hydratante avant la séance et immédiatement après les injections.
- **Produit injectable stérile à patient unique.**

Prévention du risque infectieux

Hygiène des mains

- PHA sur les mains non souillées ou non poudrées, juste avant la série d'injections au patient.
- Port de gants à UU non stériles en prévention des accidents exposants au sang (AES).
- Lavage des mains au retrait des gants ou PHA si gants non poudrés.

Préparation du matériel d'injection

- Disposer préalablement le matériel d'injection sur un champ ou plateau propre.
- Préparer la seringue avec les produits à injecter en respectant les règles d'asepsie. Le volume de produit ne doit pas dépasser celui inscrit sur la seringue.
- Suivre les préconisations du fabricant, pour la connexion des différents éléments nécessaires à l'injection.

Préparation cutanée du patient

- Effectuer l'acte sur une peau propre, sèche et saine. Une hygiène corporelle personnelle est nécessaire : douche dans les heures qui précèdent la séance.
- Appliquer un antiseptique alcoolique immédiatement avant chaque série d'injections sur une même zone.
- Respecter le temps de séchage de l'antiseptique avant chaque série d'injections.

Injection

- En fonction des zones anatomiques : injecter du plus propre au plus contaminé.
- Aiguille stérile à patient unique, une aiguille par zone anatomique.
- Seringue et tubulure stérile à patient unique.
- En cas de fuites : interruption immédiate des injections.
- Ne pas recapuchonner l'aiguille après l'usage et l'éliminer immédiatement dans un conteneur DASRI.
- Elimination du matériel à UU dans le respect de filière DASRI.

Traitement du pistolet injecteur

- Il s'agit d'une « désinfection de bas niveau » car il n'y a pas de contact de pistolet avec la peau (guide *Désinfection des dispositifs médicaux*, 1998 - Ministère de la santé). La désinfection est effectuée par une lingette imprégnée avec un produit détergent-désinfectant pour dispositif médical (*Liste positive Désinfectants* - SFHH).
- Désinfection des matériels entre deux patients ainsi qu'au début et à la fin du programme.
- En cas de nécessité d'un nettoyage approfondi : se référer à la notice du fabricant.
- Stockage dans un contenant propre.

Attention

- Proscrire le rinçage ou nettoyage du pistolet sous l'eau du robinet.
- Toute fuite ou éclaboussure doit être essuyée immédiatement, même au cours de l'acte. Interruption immédiate des injections.

Groupe de travail

A. Carbonne, CCLIN Paris-Nord - C. Bonnet, SFM - P. Ducreux, SFM - D. Laurens, SFM
 A.M. Rogues, SFHH - M. Aggoune, CCLIN Paris-Nord - D. Verjat-Trannoy, CCLIN Paris-Nord - D. Lesaffre, CHIC Créteil
 T. Sirdey, AFSSAPS - B. Tomatis, AFSSAPS
 B. Lejeune, CHU Brest - M. Brian, DGS
 F. Bruneval, DGS - S. Odoul, DGS
 K. Shakouri, DGS.



Information en +

Sur le site du Ministère chargé de la santé
www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr
 Rubrique « Santé »
 dossier classés par ordre alphabétiques à « Infections »

Sur le site de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé :
www.afssaps.sante.fr